



UNAFRI

Institut africain des Nations Unies pour la prévention
du crime et le traitement des délinquants

Le ministère des Affaires étrangères réitère son soutien à l'UNAFRI



Bulletin janv-mars 2022



Photo de couverture gracieuseté de Nile Post

Table des matières

Le ministère des Affaires étrangères réitère son soutien à l'UNAFRI.....	2
Discussion thématique sur la mise en œuvre des résolutions du cours sur la législation internationale des droits humains	5
L'envoyé tanzanien accueille les dirigeants de l'UNAFRI	12
Vers plus d'investissements dans le	15
Secteur de la justice, du maintien de la loi et de l'ordre	15
L'UNAFRI rend visite à l'ambassadeur libyen.....	16
L'UNAFRI intègre le comité de rédaction du bulletin d'information du PNI	17
Réseau des instituts du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (PNI)	19

Le ministère des Affaires étrangères réitère son soutien à L'UNAFRI

Le 16 décembre 2021, le directeur intérimaire de l'UNAFRI, John Sembuya Ssali, a rendu une visite de courtoisie au ministre ougandais des Affaires étrangères, le général de division Jeje Odongo. Au menu de l'ordre du jour figuraient les points de discussion suivants :



Chercher à se rassurer des conditions d'accueil que l'Ouganda a mis à la disposition de l'Institut africain des Nations-Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI).



Informar le Ministre de la récente visite auprès de la présidente du Conseil d'administration de l'UNAFRI.



Remercier le ministre pour son soutien continu du Secrétariat.

M. Ssali a informé l'Honorable Ministre que des voix inquiétantes se sont fait entendre concernant le développement qui tarde à venir sur les propriétés que l'Ouganda a offertes à l'Institut alors qu'il l'hébergeait en 1989. Les personnes à l'origine de cette motion semblent avoir développé des opinions dissidentes, selon lesquels l'Institut a reçu des propriétés, y compris des terrains

et des bâtiments, au-delà de sa capacité de développement. Ils ont donc estimé qu'une partie de ces propriétés, en particulier les dix (10) maisons résidentielles, devait être reprise par le gouvernement.

La tentative se produisait au moment où le Secrétariat s'activait pour mettre en œuvre la directive du Conseil d'administration de l'UNAFRI de rénover les actifs immobiliers de l'Institut en vue d'accueillir des experts qui devaient être recrutés.

Il a sollicité l'intervention et les conseils du ministre sur cette question et sur d'autres questions pour lui permettre de faire rapport à la présidente du Conseil d'administration de l'UNAFRI.

La présidente actuelle du Conseil s'appelle Mme MUTOMBO KIESE Rose, qui est aussi Ministre de la Justice et des Affaires Constitutionnelles de la République Démocratique du Congo (RDC).

L'UNAFRI ne fait que jouer le rôle de gardien de la propriété foncière, qui appartient à plusieurs pays africains, sous l'égide des Nations Unies.

Le gouvernement ougandais a offert les terrains et actifs à l'UNAFRI pour ses opérations en 1989. Cela reposait sur la nécessité d'un effort continental pour lutter contre le crime et explorer conjointement des moyens proactifs de le prévenir. Cependant, les parties locales intéressées affirment que les terrains et actifs devraient revenir au gouvernement et leur être réaffectés.

Le ministre des Affaires étrangères, le général de division Jeje Odongo, s'est opposé à toute tentative d'ingérence dans les actifs et autres allocations qui avaient été mis à la disposition de l'Institut comme installations d'hébergement.



Les dirigeants de l'UNAFRI sur une photo de groupe avec le ministre des Affaires étrangères de l'Ouganda, le général de division Jeje Odongo (à l'extrême droite), après leur visite de courtoisie, à Kampala. De gauche à droite, Patrick Mwaita, Chargé de programme, Recherche et Formation ; le Directeur intérimaire de l'Institut, John Sembuya Ssali ; et le Consultant juridique et en formation, Andrew Munanura.

Il a ajouté que l'Institut avait bénéficié de biens et d'autres provisions comme facilités d'hébergement. Il a déclaré que la perspective de subdiviser une partie des allocations de l'UNAFRI à qui que ce soit serait une erreur grossière. Le gouvernement devrait prendre d'autres dispositions pour les parties intéressées par le terrain et les actifs de l'Institut.

Il a fait remarquer qu'il serait tout à fait contraire à l'éthique pour le gouvernement ougandais d'offrir des actifs à un institut panafricain pour ensuite les réclamer.

Il a promis d'inviter tous les ministres concernés (terres, procureur général et affaires intérieures) à une réunion interministérielle avec l'UNAFRI pour résoudre cette question une fois pour toutes. Il a encouragé le Directeur intérimaire à poursuivre l'exercice de recrutement pour pourvoir les postes vacants des experts -- qui devraient occuper les unités résidentielles et

utiliserait ces actifs immobiliers octroyés à l'UNAFRI.

Voyage de Kinshasa

Le Directeur intérimaire a également informé le général Odongo des questions qui constituaient l'ordre du jour de sa réunion inaugurale avec la présidente du Conseil d'administration de l'UNAFRI en octobre 2021. Il s'agissait notamment d'une mise au point sur l'état de la mise en œuvre de la résolution approuvée lors de la 7e réunion extraordinaire du Conseil d'administration.

Les questions abordées comprenaient : la convocation de la réunion inaugurale du Comité consultatif technique ; la prise de contact avec les États membres pour détacher du personnel auprès de l'Institut ; la mobilisation du financement à travers des circulaires à envoyer aux États membres pour leur rappeler la question de la/les contribution(s) financière(s) annuelle(s)



La Présidente du Conseil d'administration de l'UNAFRI, Mme MUTOMBO KIESE Rose, qui est également ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles de la République démocratique du Congo (RDC).

restante(s) ; l'impact de Covid-19 depuis son apparition en 2020; et le recrutement d'un Directeur titulaire de l'UNAFRI.

Concernant le recrutement du Directeur, l'annonce du poste a été largement diffusée parmi les États membres. Cependant, le faible taux de réponses avait rendu impératif, après consultation avec la Présidente, de prolonger la validité de l'annonce du poste. Cela impliquerait une plus large diffusion sur les différents panneaux d'affichage des ministères, des institutions, des universités et des centres publics d'alphabetisation.

La validité de l'annonce avait été prolongée dans l'espoir de donner à un plus grand nombre de candidats potentiels une chance de voir l'annonce et de postuler. Comme dernière option, en cas de réponses insatisfaisantes

à l'annonce, il a été jugé approprié qu'une prospection systématique des candidats appropriés soit la prochaine étape logique.

Conseil d'administration

La Présidente, Mme MUTOMBO KIESE Rose, a regretté qu'en raison de problèmes de financement, l'offre initiale de la RD Congo d'accueillir la 12e réunion ordinaire du Conseil d'administration de l'UNAFRI ait été retirée.

Le pays était en pleine préparation des élections générales. Cela avait pris le pas sur toutes les autres questions et événements. Il a été conseillé au Secrétariat de rechercher des lieux alternatifs. La réunion s'est terminée avec toutes les assurances du général Odongo de son soutien à l'UNAFRI.

Discussion thématique sur la mise en œuvre des résolutions du cours sur la législation internationale des droits humains

Lors du 14e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui vient de s'achever, des mesures efficaces pour faire face aux menaces à la paix et à la stabilité ont été discutées. Ceux-ci comprenaient: le crime organisé, la corruption et le terrorisme. La discussion a tourné autour du thème suivant « La progression de la prévention du crime, la justice pénale et l'état de droit: vers la réalisation de l'Agenda 2030 ».

La réalisation des aspirations contenues dans l'Agenda 2030 pour le développement durable appelle à un engagement mondial de tous les acteurs pour faire de ce monde un endroit où « personne ne sera laissé pour compte ». Conformément à l'objectif 16 de l'Agenda, l'UNAFRI est invitée à œuvrer à la réalisation d'une société pacifique et juste, fondée sur l'état de droit.

L'état de droit est internationalement reconnu comme un préalable constitutionnel fondamental, qui sous-tend la gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme.

Cependant, les efforts tant au plan national qu'internationales pour faire face à la pandémie de Covid-19, au cours des deux dernières années, ont révélé des faiblesses. Dans de nombreux pays, il a été fait état des mesures d'urgence, qui ont sévèrement restreint les libertés des citoyens en dehors du cadre légal. L'autoritarisme, l'unilatéralisme et la répression ont prévalu dans les efforts visant à maintenir le statut de « nouvelle normalité », mais qui, en même temps, posaient des menaces à l'état de droit !

Le respect des mesures de sécurité publique nécessaires ne devrait pas être le synonyme de

la torture, comme cela s'est produit à plusieurs reprises au cours de ladite période. Il devrait plutôt s'agir d'un dialogue national et d'un engagement communautaire sur la protection des vies. L'énorme impact économique de la pandémie a entraîné des sorties de fonds sans précédent, ce qui a affecté les droits des citoyens à un accès juste et équitable aux services judiciaires - qui constituent normalement des provisions de routine.

Dans de nombreux pays, la crise du Covid-19 est venue s'ajouter à d'autres grands défis tels que la campagne contre les maladies mortelles, les déficiences des infrastructures, les services de santé défaillants et la criminalité sous toutes ses formes.

L'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI), au nom du Réseau des Instituts du Programme des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale (PNI) a organisé une série de discussions thématiques axées sur les résolutions du 14e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. L'Institut s'engage dans des activités qui aideront le personnel de la justice pénale à intégrer dans ses activités courantes des initiatives axées sur l'état de droit comme valeur universelle sur tout le continent africain et dans le monde.

En raison du rôle central qu'occupe les droits humains et l'état de droit dans tous les aspects de la prévention du crime et de la justice pénale, l'UNAFRI a souligné l'importance d'une série d'engagements avec les autorités compétentes dans des discussions thématiques qui consolideront les connaissances et les pratiques qui soulignent le respect de la loi.



Andrew Munanura, consultant juridique et en formation d'UNAFRI, participe à une très récente Zoom Meeting sur la lutte contre la criminalité en Afrique et dans le monde.

Ceci est basé sur des résolutions issues d'un cours qui a été organisé en juin 2021 et en partie en septembre 2021 sur la législation internationale des droits humains et la détention provisoire à l'intention des juristes, des procureurs, des agents chargés de l'application des lois, des agents pénitentiaires, de la société civile et des militants des droits humains.

La discussion thématique sera le prélude à un programme annuel de révisions. Elle portera principalement sur le respect, la consolidation des pratiques et l'intégration ultime du phénomène des droits de l'homme ; dans tous les aspects de l'exécution courante de leurs fonctions par le personnel de la justice pénale. Il s'agit d'une question qui revêt une importance particulière pour le secteur de la justice, de la loi et de l'ordre. On s'attend donc à ce qu'elle suscite l'intérêt des dirigeants communautaires et des organismes professionnels.

Activités planifiées

L'UNAFRI a élaboré un programme de travail provisoire, conçu pour la mise en œuvre des résolutions de la Déclaration de Kyoto. Des ateliers au niveau régional seront organisés pour se concentrer sur les défis identifiés, qui entravent la réalisation des objectifs de développement social de l'Afrique. Les résolutions de ces ateliers serviront à l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional en vue des interventions correctives.

(1). Atelier sur la prise en compte de l'égalité des sexes en Afrique

La quête de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes vise à renforcer les programmes de correction des

déséquilibres constatés dans les processus de développement social, culturel et économique. Les failles dans l'élaboration des politiques, qui avaient laissé de côté les femmes, sont restées un reflet essentiel des stratégies de développement social qui ont échoué.

Il est désormais évident que l'exploitation du pouvoir constructif des femmes, tout en tirant parti de leur domination démographique ainsi que de l'énergie des jeunes et en utilisant la force des hommes, crée des synergies qui sont essentielles pour maximiser l'équité et la durabilité du développement dans la région. Cela implique les principes d'inclusion et d'autonomisation dans tous les secteurs et sections de l'activité humaine.

Bien que les sociétés traditionnelles aient conféré pouvoir, statut, opportunités et privilèges différemment aux hommes et aux femmes, influençant ainsi les attitudes et les préjugés, la société moderne est de plus en plus consciente du phénomène de l'égalité des sexes en tant que concept très important dans le paradigme du développement mondial.

Il est devenu évident que l'égalité entre les sexes dans les sphères socioculturelles, économiques, politiques et psychologiques est d'une importance cruciale pour la réalisation du développement durable. À cet égard, aujourd'hui, toute omission des femmes et des jeunes dans les efforts de développement serait non seulement inappropriée, mais aussi inacceptable sur la base du droit régional et international en vigueur.

La prise en compte de l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques en Afrique est cruciale afin de reconnaître les femmes, en vertu de leur domination démographique, comme une force de travail essentielle en Afrique, qui apporte une contribution vitale à l'économie. Cette reconnaissance contribue à l'autonomisation des femmes dans l'élaboration des politiques ; créer des avantages en renforçant la capacité des femmes à s'acquitter efficacement de leur rôle dans les secteurs des affaires, de la gouvernance et de la justice, du droit et du maintien de l'ordre.

En adoptant une politique inclusive pour impliquer les femmes dans des secteurs importants, les pays africains pourraient exploiter de manière significative le potentiel qui peut générer des avancées vers la transformation dans plusieurs secteurs, notamment la prévention du crime et la justice pénale.

Selon les prévisions, le simple fait de combler l'écart entre les sexes dans les secteurs économiques, en particulier dans l'administration de la justice, grâce à leur influence, la participation des femmes peut libérer les synergies jusqu'ici invisibles dans le cadre de la justice, du droit et du maintien de l'ordre. En ne faisant pas assez pour encourager et inclure les synergies des femmes, l'Afrique n'exploite donc pas efficacement les avantages de la paix et de la stabilité. Le continent ne peut plus se permettre d'attendre plus longtemps pour autonomiser les femmes

Le fond du problème

L'atelier examinera donc la pertinence des cadres politiques existants pour répondre aux besoins des femmes, des enfants et des jeunes en matière de prévention du crime. Il examinera également les mesures actuellement prises pour protéger les droits des enfants, des femmes et des jeunes, en tenant dûment compte de leurs vulnérabilités, contre toutes les formes de criminalité, de violence, d'abus sexuels, d'exploitation en ligne et physique, de trafic d'êtres humains, etc.

L'atelier évaluera l'efficacité des stratégies existantes pour donner aux jeunes les moyens de devenir des agents actifs de changement positif dans leurs communautés ; pour soutenir les efforts de prévention du crime. Il examinera l'adéquation des programmes existants en termes d'avantages sociaux, éducatifs, culturels et récréatifs et s'enquerra de l'existence des programmes pour les jeunes liés au sport, des forums de jeunes, des plateformes de médias sociaux et des outils numériques qui peuvent porter leur voix au loin.



Consultants du sous-comité de mise en œuvre des programmes de l'UNAFRI. De gauche à droite: Andrew Munanura, John Sembuya Ssali, Patrick Mwaita et Prof. Eric Paul Kibuka.

(2). Stratégies de lutte contre le terrorisme en Afrique

Le terrorisme est l'une des principales menaces contemporaines à la paix et à la sécurité internationales. Les auteurs d'actes terroristes, quelle qu'en soit la cause, portent atteinte aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à l'état de droit, qui sont les piliers de la stabilité internationale. Dans la poursuite de l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Afrique s'engage avec diverses parties prenantes dans la gestion stratégique des affaires publiques.

Cela a conduit à un débat sur une stratégie continentale pour la promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Afrique. Les conflits alimentent le problème de la criminalité dans la région et continuent de saper l'amélioration du niveau de vie. Une collaboration accrue entre les entités qui ont des fonctions spécialisées et dont

les buts et les objectifs correspondent à d'autres institutions régionales telles que l'UNAFRI, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le PNUD, la CEA, l'ONUDC, contribuerait également à la réalisation des objectifs de développement.

L'UNAFRI joue un rôle crucial dans la lutte contre le terrorisme à travers ses activités de programme adaptées à une réponse continentale et mondiale. L'UNAFRI offre une plate-forme unique pour le développement et l'adoption de stratégies locales adaptées aux réalités de l'Afrique dans la lutte contre le terrorisme.

L'UNAFRI assure un suivi pour veiller à ce que les États membres intègrent dans leurs lois nationales les conventions internationales et les adoptent, ce qui fournissent à la communauté internationale des instruments communs pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. L'Institut assurera le suivi en

examinant la législation nationale afin d'assurer l'incrimination appropriée des infractions liées au financement du terrorisme.

Inadéquation

La loi est un élément clé des stratégies de lutte contre le terrorisme. La législation actuelle sur le terrorisme et les activités connexes est-elle adéquate ? La formation favorisera l'exposition à la législation adéquate, le partage d'expériences et de pratiques visant à renforcer la capacité de la police, des forces de l'ordre et de l'armée dans la collecte et le partage des informations à la suite d'attaques terroristes, tels que le chaos du 16 novembre 2021 à Kampala, Ouganda.

L'Afrique a connu une croissance agressive de l'extrémisme, associée à des violences meurtrières au Nigeria, au Mali, au Mozambique, au Cameroun, dans l'est de la RD Congo, au Burundi, etc. Le financement du terrorisme est une entreprise très complexe qui implique de nombreux acteurs différents. L'atelier organisera une formation spécialisée sur les techniques d'enquête spéciales, le gel, la saisie et la confiscation des avoirs des terroristes et le renforcement de la coopération régionale et internationale contre le financement du terrorisme.

Dans la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international annexée à sa résolution 49/60 du 9 décembre 1994, l'Assemblée générale a invité les Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales à combattre et éliminer les actes de terrorisme ainsi qu'à renforcer leur rôle dans ce domaine.

Les efforts visant à promouvoir la consolidation de la paix doivent être orientés vers le développement de solutions novatrices qui exploitent le soutien régional et international disponible pour la résolution des conflits. Dans le cadre des programmes du Nouveau partenariat pour l'Afrique et le développement (NEPAD), des initiatives spéciales telles que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

(MAEP) et les plates-formes des éminences atteignent les zones d'instabilité, avec des propositions continentales pour la recherche d'un consensus, en utilisant de nouvelles approches.

Dans le but d'améliorer la prévention du crime et l'administration de la justice, les États africains cherchent à adopter l'utilisation de mesures proactives.

Celles-ci comprennent: l'utilisation de technologies appropriées telles que des caméras en circuit fermé, des détecteurs de métaux et des drones pour améliorer les capacités de maintien de l'ordre et de surveillance; la vigilance dans le dépistage des individus dans les installations stratégiques; la participation communautaire et l'intégration des autorités traditionnelles par le biais d'initiatives de sensibilisation conçue sur mesure et de liens vidéo-conférences. Il existe également d'autres mécanismes de protection des témoins pour l'administration de la justice.

Ces innovations et réformes ont contribué à une amélioration significative du contentieux au profit de plusieurs juridictions. D'autres mesures supplémentaires adoptées par les pays africains pour réduire ou prévenir les crimes comprennent : la sensibilisation des communautés locales à l'importance de l'état de droit; la libéralisation de la fourniture de services juridiques aux zones rurales et l'amélioration de l'appréhension des droits humains à tous les niveaux. Ces mesures ont contribué à réduire le fossé entre les praticiens du droit et la police d'une part et les communautés locales d'autre part. Le secteur privé et les organisations de la société civile sont de plus en plus cooptés dans les principaux mécanismes de prévention de la criminalité sur la base de leurs compétences.

Les succès obtenus dans les initiatives naissantes d'intégration économique de l'Afrique ont révélé la nécessité de déployer des efforts correspondants visant à construire un système parallèle de coopération judiciaire aux niveaux régional et continental.



Les salles de conférence de l'UNAFRI

La coopération juridictionnelle émergente — articulée sur l'application de conventions régionales, mondiales/internationales et d'autres engagements transfrontaliers — crée un élan suffisant qui inaugurerait un nouveau niveau d'intégration fonctionnelle des juridictions au-delà des frontières géographiques.

Alors que les défis attribués aux préoccupations de développement des capacités, aux carences en équipement et aux inadéquations en ressources humaines sont de nature à retarder la réalisation d'un système continental harmonisé d'administration de la justice, en attendant, la pratique du partage des meilleures pratiques devrait permettre de relever les domaines identifiés nécessitant des améliorations.

La mise en place d'un système harmonisé d'administration de la justice devrait

permettre d'accélérer la réorganisation vitale de la gestion des défis opérationnels uniques qui compromettent l'efficacité des programmes correctionnels pour les détenus dans les établissements pénitentiaires d'Afrique.

Les programmes de l'Institut dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale restent au cœur de la réalisation de « l'Agenda 2063 » pour le développement de l'Afrique. L'Institut se concentrera sur la promotion de l'état de droit et la justice comme contribution à la paix et à la sécurité, ce qui a un impact positif sur le développement.

(3). Lutte contre le crime transnational organisé

Le fléau des nouvelles tendances du crime transnational organisé ; la sophistication

toujours croissante des niveaux de criminalité; la flambée des frais administratifs des services publics et de maintien de la paix et de la sécurité, attribués à l'infiltration du crime dans les systèmes d'administration publique compromet la fourniture de services sociaux.

Ils imposent également des défis considérables au programme de développement socio-économique de l'Afrique. Cela expose l'Afrique à d'importantes vulnérabilités et l'oblige à rechercher des mesures de soutien. Cela passe par des demandes de soutien technique correspondant et la priorité accordée à la prévention du crime et l'administration de la justice pénale au niveau de gouvernements.

Il existe de nouvelles formes et dimensions de crimes qui se produisent dans les contextes politiques et socio-économiques de différents États en Afrique et dans le monde. Il en résulte une urgence permanente de nouveaux besoins en termes de capacités étatiques à lutter contre la criminalité et favoriser la justice.

De plus en plus, cette vulnérabilité met en malle développement socio-économique en Afrique en raison des nouvelles tendances émergentes de la criminalité. Les criminels profitent d'une capacité technique insuffisante; de cadres juridiques hétérogènes, de l'insuffisance d'infrastructures et de la faiblesse de compétences en ressources humaines. Même là où il y a eu des tentatives pour lutter contre les nouvelles tendances de la criminalité en perfectionnant et en appliquant les innovations technologiques, les interventions ont été inadéquates par rapport à l'impact que les nouveaux crimes (internationaux et organisés) ont sur la stabilité et le développement de la région.

En tant que membre du réseau mondial de prévention du crime et sur la base de son partenariat avec d'autres réseaux internationaux de prévention du crime et de justice pénale, l'UNAFRI est en mesure de tirer parti des avantages de l'appui technique et de meilleures pratiques.



Une vue de face de la maison de l'UNAFRI à Kampala

L'envoyé tanzanien accueille les dirigeants de l'UNAFRI

Le Directeur intérimaire, John Sembuya Ssali, a rendu une visite de courtoisie au Haut-commissaire de Tanzanie en Ouganda, le Dr Aziz Ponary Mlima, le 17 décembre 2021. La discussion a porté sur les développements au sein de l'UNAFRI depuis le décès du Directeur intérimaire de l'époque, John Kitembo.

M. Ssali a déclaré à son hôte que l'Institut était en train de mettre en œuvre un certain nombre d'activités conformément aux directives de son Conseil d'administration. Il a félicité l'envoyé pour le paiement par la Tanzanie de sa (ses) contribution(s) financière(s) à l'Institut. Il a toutefois regretté que depuis son élection au Conseil d'administration, la Tanzanie n'ait pas envoyé de délégués pour assister à ses réunions. Même l'ambassadeur de Tanzanie à Addis-Abeba n'avait pas pu assister à la récente réunion du Conseil d'administration en raison du manque d'accréditation par les autorités de Dodoma.

Le Haut-commissaire a regretté l'absence de la Tanzanie. Il a expliqué qu'il y avait eu des changements de personnel au sein du gouvernement qui ont rendu difficile la représentation à la réunion. Pour la contribution financière pour l'année 2022, il a demandé une copie de la facture et s'est engagé à en assurer le suivi. Il a également promis de visiter le Secrétariat dans un futur proche.

M. Ssali a également informé le Dr Mlima du processus de recrutement d'un directeur titulaire pour l'UNAFRI. Il a expliqué que la réponse à la manifestation d'intérêt des candidats potentiels avait été faible,



obligeant le Secrétariat à prolonger la validité de cette annonce. Il a sollicité l'aide du Haut-commissaire pour diffuser l'annonce dans le plus grand nombre possible de centres d'expertise en Tanzanie.

Il a également informé l'envoyé d'autres postes d'expatriés disponibles à l'Institut, notamment

les postes du Conseiller en recherche et développement des politiques et le Chargé de l'information et de la documentation. Il a demandé au Haut-commissaire de l'aider à trouver des candidats appropriés.

Compte tenu des problèmes de financement de l'Institut, il a proposé que ces agents soient



De gauche à droite : Un membre du personnel du Haut-commissariat tanzanien; Andrew Munanura, consultant juridique et en formation de l'UNAFRI ; le Directeur intérimaire de l'UNAFRI, John Sembuya Ssali ; le Haut-commissaire de Tanzanie en Ouganda, Dr. Aziz Ponary Mlima, le Chargé de programme de l'UNAFRI pour la recherche et la formation, Patrick Mwaita, et un autre membre du Haut-commissariat tanzanien.



Le Haut Commissaire tanzanien, Dr Aziz Ponary Mlima

détachés par la Tanzanie pour travailler à l'UNAFRI dans le cadre d'un accord conjoint spécial entre le Gouvernement tanzanien et l'UNAFRI : le gouvernement tanzanien paierait leurs émoluments et l'UNAFRI se chargerait de leur bien-être, notamment le logement, le transport local et le soutien logistique destinés aux fonctionnaires détachés.

Les agents détachés aux postes devraient élaborer des projets financables qui généreront des fonds pour soutenir leur mandat à l'Institut.

Le Haut-Commissaire s'est engagé à soutenir le processus du recrutement des experts recherchés, y compris celui du Directeur. Il est convaincu qu'il y a des candidats qualifiés en Tanzanie pour ces postes. Il a promis d'assurer le suivi auprès du ministre tanzanien de la Justice et d'autres autorités. Il a cependant suggéré que la date de clôture de l'annonce soit prolongée jusqu'à fin mars

2022, afin de permettre aux États membres, par l'intermédiaire de leurs ministères et agences, de contacter les candidats potentiels de leur pays.

Concernant l'accueil de la 12^e réunion ordinaire du Conseil d'administration de l'UNAFRI par la Tanzanie, le Haut-commissaire a souhaité que cela se fasse par une demande officielle pour qu'il puisse alors faire le suivi. M. Ssali a également évoqué la question du terrain privilégié et de 12 maisons d'habitation que le gouvernement ougandais avait offerts à l'UNAFRI.

Il a déclaré qu'il était nécessaire que tous les États membres paient correctement leur(s) contribution(s) financière(s) annuelle(s) afin que le terrain soit développé et sécurisé davantage. Le Haut-commissaire a apprécié la visite de M. Ssali et a promis d'assurer le suivi de toutes les questions avec son gouvernement.

Vers plus d'investissements dans le Secteur de la justice, du maintien de la loi et de l'ordre

Dans l'exécution de leurs fonctions, les forces de l'ordre sont confrontées à des défis qui ont un impact sur leur performance. Les taux de criminalité indiquent continuellement la nécessité de revoir les mécanismes pour y faire face. Des initiatives nouvelles et audacieuses, basées sur un activisme qualifié, mais soutenues par des interventions d'experts, sont l'une des meilleures voies à suivre. Il est nécessaire d'améliorer passionnément la perception des facteurs qui sont responsables de la commission du crime -- afin que des interventions appropriées soient développées.

Lors de l'ouverture de la nouvelle année judiciaire, le 5 février 2022, le président de la cour suprême de l'Ouganda, Alphonse Owiny Dolo, aurait déclaré que le JLLOS était actuellement limité par un manque de personnel suffisant. Il a dit qu'il n'y avait que 43 magistrats en chef, desservant 146 districts. Ces magistrats opèrent dans cinq ou six districts ; une situation qui n'était pas souhaitable. Il a déclaré que les effectifs actuels ne couvraient que 47 % de la structure établie. En tant que tel, le pays ne peut pas obtenir un service judiciaire complet, compte tenu de cette grave pénurie de main-d'œuvre.

Selon les archives de recherche de l'Université de Nairobi, les défis auxquels est confronté le Kenya sont l'insuffisance des ressources et l'absence d'une stratégie bien pensée. Il peut donc être allégué que le manque de ressources est un problème général auquel est confronté le secteur de la prévention du crime et de la justice pénale en Afrique. En Ouganda, les mécanismes visant à remédier au manque de ressources comprennent le développement de partenariats stratégiques avec des donateurs/ partenaires de développement.

Prisons surpeuplées

Les populations carcérales dans les prisons et cachots en Afrique ont augmenté, ce qui a eu un impact sur toute tentative de correction et de réhabilitation. Les années 2020 connaîtront-elles un tournant ? Sera-ce la décennie de la transformation pour apporter la réponse à l'appel de la révision des systèmes ? Y aura-t-il un recentrage des mesures et un renouvellement des cadres législatifs et politiques ? Il est nécessaire de développer l'appareil de justice pénale afin qu'il devienne plus robuste.

Étant donné que les gouvernements ont défendu le développement économique en renforçant le soutien au secteur privé, en offrant de nouvelles opportunités d'investissement, il est tout aussi nécessaire de réorganiser le JLLOS. Nous avons besoin d'un engagement proactif, qui se traduira par une prévention du crime exceptionnelle; afin de préserver les avantages à tirer de la transformation économique.

Une autre question cruciale est que l'Afrique devrait élargir les frontières de la coopération. Cela impliquera un engagement accru avec les partenaires traditionnels et de nouveaux partenaires issus de secteurs de l'ordre public. En outre, des initiatives telles que la police communautaire peuvent contribuer à éviter la criminalité. Il attire également des idées productives, des informations stratégiques, une infrastructure de protection des victimes et un capital humain. Cela devrait inciter une coopération judiciaire entre toutes les juridictions pour développer des relations avec d'autres acteurs du secteur de l'ordre public, en fonction des réalités de chaque partenaire.

L'UNAFRI rend visite à l'ambassadeur libyen

La réunion, convoquée par l'ambassadeur de l'État de Libye en Ouganda, Mostafa Egdara, le 7 février 2022, a vu la participation du premier secrétaire, Abdulfatah Elasad, du Directeur intérimaire de l'UNAFRI, John Sembuya Ssali, du Conseiller juridique et en formation, Andrew Munanura et de Patrick Mwaita, le Chargé de programme.

La réunion faisait suite aux visites précédentes sur le thème de la subsistance de l'Institut grâce au soutien financier des États membres. Il a également discuté des perspectives de pourvoir les postes du Directeur de l'UNAFRI; du Chargé de recherche et de développement de politiques ainsi que celui de l'Information/Documentation. La publication d'annonces était l'une des mesures utilisées pour solliciter les réponses des candidats intéressés.

Cependant, d'autres stratégies pour identifier des candidats libyens aptes à passer par les processus de nomination, comme l'exige la réglementation, ont été également discutées.

L'équipe libyenne a déclaré que Tripoli allait profiter de la campagne de recrutement actuelle

pour détacher des candidats qualifiés selon des conditions convenues avec le Secrétariat. Les ressources financières nécessaires pour soutenir les experts, à recruter, restaient cependant un défi de taille.

Nonobstant les défis de la Libye en matière de construction de la nation dans l'ère post-révolution, l'ambassadeur a exprimé sa volonté d'approcher les autorités compétentes pour régler la question du respect par la Libye de ses obligations financières en cours envers l'UNAFRI et par la suite pour maintenir les paiements à l'Institut.

La question des obligations internationales accumulées par la Libye figurera donc en bonne position sur l'ordre du jour à Tripoli, a-t-il déclaré.

L'engagement de l'Ambassadeur Egdara d'apurer les obligations financières en suspens a été suivi d'une volonté manifeste de commencer à effectuer les paiements. Le Secrétariat, en réponse, a adressé une note de sincère gratitude à l'Ambassadeur et à son gouvernement pour le versement des fonds à l'Institut.



De gauche à droite : le ministre ougandais des affaires étrangères de l'Ouganda, Maj. Général Jeje Odongo, recevant les adieux de l'ambassadeur de Libye, Mostafa Egdara, à la fin de sa mission

L'UNAFRI intègre le Comité de rédaction du bulletin d'informations du PNI

Document conceptuel

Le PNI est le réseau des instituts du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Sa mission est d'aider la communauté internationale à renforcer la coopération en matière de prévention du crime et de justice pénale aux niveaux mondial, régional et sous régional, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime.

Au fil des années, les apports du PNI se sont manifestés sous plusieurs formes, telles que la création de plateformes d'échange d'informations ; la fourniture de conseils techniques, le renforcement des capacités et la formation des acteurs régionaux et nationaux dans divers domaines sur demande.

Parmi d'autres activités figurent la réalisation de recherches ; la publication de rapports ; le travail en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) sur l'élaboration de règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale ; et la promotion de la mise en œuvre de ces règles et normes.

Le PNI a également travaillé avec l'ONUDD sur l'organisation d'ateliers lors des Congrès des Nations Unies sur le crime, ainsi que l'atelier du PNI lors des sessions annuelles de la Commission des Nations Unies sur le crime.

Le document de séance de la conférence sur la culture de la légalité, soumis en 2019 aux réunions préparatoires régionales du 14e Congrès des Nations Unies sur la criminalité, est un autre exemple récent des contributions du PNI.

Reconnaissant ces rôles importants, la réunion de coordination du PNI du 2 juin 2021 a approuvé la proposition de créer un « Bulletin d'informations PNI » comme moyen de partager des informations et d'accroître la visibilité des contributions du réseau, d'une manière qui pourrait bénéficier à un large public d'acteurs internationaux et régionaux ainsi qu'au grand public.

Le Bulletin d'informations servira également à promouvoir la coopération au sein du réseau ainsi qu'avec les entités des Nations Unies et avec les parties prenantes nationales et internationales, par la diffusion d'informations et le partage des connaissances. Dans cette optique, le Bulletin d'informations vise à servir au moins les trois objectifs suivants :

- a) Accroître la visibilité des PNI dans leur(s) contribution(s) dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale;
- b) Renforcer la coopération au sein du réseau et avec d'autres parties prenantes, y compris les entités des Nations Unies, les organisations nationales et internationales, la société civile et les universités; et
- c) Partager des connaissances, des idées et des informations sur des questions d'intérêt international et régional.

Avec ces objectifs à l'esprit, le bulletin fournira une plate-forme pour le partage des mises à jour des membres individuels et du réseau dans son ensemble.

La contribution du PNI à la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto sera mise en exergue.

Le bulletin contiendra également des articles liés aux tendances mondiales et régionales en matière de prévention du crime et de justice pénale et d'autres questions de nature inter-sectionnelle au-delà des frontières traditionnelles.

Pour bénéficier aux praticiens intéressés, aux décideurs politiques, aux académiciens et au grand public, le bulletin fournira des informations sur les rapports et publications récents parus sous les auspices des membres individuels du PNI.

Les directeurs de tous les PNI des Nations Unies ont convenu d'un bulletin d'informations du PNI lors de leur réunion du 11 janvier 2022.

Les contenus

Le Bulletin d'informations comprendra, mais sans s'y limiter, les quatre sections suivantes:

(I). Mises à jour des membres PNI

Mises à jour sur les activités de chaque membre, à soumettre à l'équipe éditoriale pour compilation. (Pour réduire la charge des membres du PNI, l'équipe éditoriale peut également utiliser les informations soumises par les membres pour les sessions annuelles de la Commission du crime comme base pour cette section.)

En vue de mettre l'accent sur la contribution de PNI à la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto, les activités peuvent être structurées conformément aux quatre piliers de la Déclaration, à savoir :

- a) la prévention du crime ;
- b) les défis à relever au sein du système de justice pénale ;

c) l'état de droit; et

d) la coopération internationale/ régionale et l'assistance technique.

(II). Mises à jour sur les activités du Programme des Nations Unies contre le crime

Cette section fournit des résumés des réunions récentes du Programme des Nations Unies contre le crime, telles que les réunions de la Commission des Nations Unies contre le crime, et les préparatifs du prochain Congrès des Nations Unies contre le crime.

(III). Articles courts

Cette section offre la possibilité aux PNI de travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun reflétant les tendances mondiales/ régionales en matière de prévention du crime et de justice pénale.

Les membres individuels des experts des PNI et les « amis du « PNI » seront les bienvenus pour soumettre des articles. Cette section fournira aux lecteurs des éléments de réflexion sur la situation actuelle, ainsi que des suggestions sur la voie à suivre.

(IV). Informations sur les publications récentes et les événements à venir

Cette section offrira un espace aux PNI intéressés pour promouvoir leurs publications récentes sur la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que sur toute question inter-sectionnelle connexe. Les PNI intéressés peuvent soumettre des résumés de leurs publications récentes, accompagnés d'un lien numérique. La section permet également aux PNI intéressés de fournir des informations sur leurs événements à venir qui sont ouverts à la participation du public. La date cible de publication du premier numéro du Bulletin d'informations est 2022.

Réseau des Instituts du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et de justice pénale (PNI)

Le Réseau des Instituts du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale comprend l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et un certain nombre d'instituts interrégionaux et régionaux dans le monde, ainsi que des centres spécialisés. Le réseau a été créé pour aider la communauté internationale à renforcer la coopération dans le domaine crucial de la prévention du crime et de la justice pénale. Ses composantes fournissent une variété de services, y compris l'échange d'informations, la recherche, la formation et l'éducation du public.

AIC - Institut australien de criminologie; Canberra, Australie.

L'Institut de Bâle sur la gouvernance - (Centre international pour le recouvrement d'actifs)

CCAG - Collège des sciences du droit pénal ; Pékin, Chine

HEUNI - Institut européen pour la prévention et le contrôle du crime, affilié aux Nations Unies ; Helsinki, Finlande.

ICCLR & CJP - Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique en matière de justice pénale ; Vancouver, Canada

ICPC - Centre international pour la prévention du crime; Montréal Canada

ILANUD - Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; San José, Costa Rica

ISPAC - Conseil consultatif scientifique et professionnel international du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale; Milan, Italie

ISS - Institut d'études de sécurité ; Prétoria, Afrique du Sud

KICJ - Institut coréen de criminologie et de justice ; Séoul, Corée

NAUSS - Université Naif Arabe des Sciences de la Sécurité ; Riyad, Arabie Saoudite.

NIJ - Institut national de la justice ; Washington DC, États-Unis

RWI - Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire ; Lund, Suède.

SII - L'Institut international de Syracuse pour la justice et les droits humains ; Syracuse, Italie.

TIJ - Institut thaïlandais de justice; Bangkok, Thaïlande

UNAFEI - Institut des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; Tokyo, Japon

UNAFRI - Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; Kampala, Ouganda

UNICRI - Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice; Turin, Italie

La maison de l'UNAFRI à Naguru, Kampala







P.O. Box 10590,
Kampala, Uganda.
Tel: +256 - 414 - 221 119,
Email: unafri@unafri.or.ug, unafriu@yahoo.co.uk
Website: www.unafri.or.ug